

Compte-rendu du débat clairoisien du 07 mars organisé dans le cadre du Grand Débat National

Cadre :

- ❖ animateur : Patrick Jarot, citoyen clairoisien
- ❖ En présence de M le Maire de Clairoix, Laurent Portebois
- ❖ Réunion sur inscription (23 inscrits)
- ❖ 2 thèmes retenus : l'organisation de l'Etat et des services publics & fiscalité et dépenses publiques
- ❖ travail en atelier (4), restitution & échanges en plénière
- ❖ Début de la réunion : 18h05 dans les locaux de la Mairie de Clairoix

Présence :

Etaient présents (23 personnes) : M. et Mme PORTEBOIS, MM FERRIEUX, BOUCHER, Mmes LETELLIER, REMY, GUERDIN, MM BILLEAU, CHEVILLOTTE, HUET, DUVERT, DAUREIL, M. et Mme PETIT, Mmes PELLARIN, JAROT, BARRAS, GAUCHY, MM ROUSSEL, PALTEAU, AUBIN, FRANCOIS et ENGLER, Mme LEDUCQ.

Déroulé :

M. JAROT présente un court diaporama retraçant la genèse du GDN, la volonté du Président de la République et les modalités du présent débat et notamment que seuls les deux thèmes ayant été le plus demandés par les inscrits seront traités à savoir : « l'organisation de l'Etat et des services publics » et « fiscalité et dépenses publiques ». Les groupes suivants ont été constitués et disposaient de la lettre du président de la République, de la description du thème choisi, du questionnaire rapide et de fiches défi :

Groupe 1 Organisation de l'Etat et services publics	Groupe 2 Fiscalité et dépenses publiques	Groupe 3 Organisation de l'Etat et services publics	Groupe 4 Fiscalité et dépenses publiques
FERRIEUX François CHEVILLOTTE Pierre HUET Yvon GUERDIN Lisette DUVERT Rémi	PALTEAU Jérôme BOUCHER Pierre-Marie PORTEBOIS Corine PELLARIN Valérie DAUREIL Jacques AUBIN Grégoire	REMY Céline LETELLIER Amélie BARRAS Marie-Lise PETIT Patrick ENGLER Jean-Eudes LEDUCQ Blandine	GAUCHY Nadine FRANCOIS Marc ROUSSEL Christel PETIT Annie BILLEAU Franck PORTEBOIS Laurent

Les personnes en **gras** ont été désignées par leur groupe comme rapporteur.

1^{er} thème : Organisation de l'Etat et des services publics

rapporteurs M. HUET et Mme BARRAS

Proposition 1 : mobilité en zone peu dense

Le groupe a essentiellement évoqué la mobilité en zone peu dense et l'accès aux services publics. Après avoir rappelé que Clairoix et ses alentours n'étaient pas en zone peu dense, le groupe plaide pour le développement **d'endroits sécurisés** pour laisser son deux-roues, par exemple, avant de prendre un train, un covoiturage, etc.

La question du **covoiturage** dans les zones peu denses, quotidien et pour les faibles distances est également évoquée car très compliquée. Or elle permettrait de pouvoir se rendre dans les zones dotées en services publics et privés (commerces, etc.) qui disparaissent de certaines zones rurales. L'exemple est donné de **l'auto-stop organisé** à St-Just-en-Chaussée (60) depuis quelques mois en suivant un exemple de la région toulousaine et qui permet de rassurer les personnes acceptant de véhiculer un auto-stoppeur.

Consensus trouvé sur le fait que ces actions doivent être menées au niveau du Département, le plus à même d'y répondre.

Concernant le financement, les participants sont conscients qu'il faudra **une participation des ménages**, les entreprises étant déjà taxées avec la taxe transport qui, à titre d'exemple, financent plus de 65% du budget transport de l'Agglomération de Compiègne (qui propose la gratuité des transports en commun depuis 1976).

Plusieurs personnes estiment donc que l'utilisateur doit aussi participer financièrement.

Proposition 2 : simplification administrative

Une large simplification administrative (carte grise, carte d'identité, départ en retraite, ...) est nécessaire. Simplifier mais aussi avoir un **accès facile à des services d'assistance téléphonique** (hotline) quand le cas de la personne ne peut être géré sur Internet où « il faut rentrer dans des cases » et où les cas particuliers ne peuvent être pris en charge.

En parallèle, la généralisation de **bus de services publics** (comme cela se fait dans l'Aisne notamment) avec des agents semi-polyvalents pour se déplacer dans les coins les plus reculés et disposant de peu de moyens de transport en commun permettrait de rapprocher l'administration de l'utilisateur (et non l'inverse) en y assurant des **permanences**. Pour le financement, chacune des administrations concernées participerait.

Proposition 3 : réformer Pôle emploi

Unanimité **contre** cet organisme. Il est constaté qu'aujourd'hui la plupart des demandeurs d'emploi se débrouillent seuls et trouvent du travail via des sites privés comme LE BON COIN. Après la fusion de l'ANPE avec les ASSEDIC pendant le quinquennat de M. SARKOZY, une (dé)fusion est demandée avec la **suppression de la partie « aide à la recherche » et le maintien de**

la partie indemnisation et lutte contre les fraudeurs.

A CLAIROIX, depuis le mois de décembre, le CCAS fait appel à une autoentreprise (ERCA) qui a accepté de suivre dix personnes (qui se sont présentées d'elles-mêmes) pour les aider à trouver un emploi ou à régler un problème avec une administration, une caisse de retraite, etc.

En 4 mois, le bilan est éloquent : **là où Pôle Emploi en deux ans n'avaient pu proposer ni emploi ni formation, des formations et des emplois ont été trouvés.** Ce bilan est dû au fait que le prestataire a pu suivre de très près les personnes accompagnées et surtout faire le lien avec les organismes de formation, les employeurs, etc. Tout cela pour un coût de 500€ par cas soit une dépense totale de 5 000€ pour le CCAS. Ce dernier s'y retrouve car les personnes en difficulté, et aidées, ne le solliciteront plus pour des aides alimentaires, de chauffage ou autre.

En revanche, la question se pose de la **substitution à l'Etat** et de Pôle Emploi, mais aussi des Missions locales (pour les jeunes de moins de 25 ans), du dispositif Proch'Emploi mis en place par la Région Hauts de France, etc.

Proposition 4 : donner du pouvoir à la Cour des Comptes (1)

Débordant peut-être sur le thème suivant, la rapporteure évoque la Cour des comptes et les Chambres régionales des comptes qui voient leurs actions anéanties étant donné que leurs **préconisations** (pourtant largement commentées dans la presse) **ne sont pas suivies d'effet.**

Une solution pourrait d'être de rendre une obligation de **transparence** sur le pourquoi du non suivi des préconisations, notamment au niveau du Parlement (ou de l'organe délibérant de la collectivité ou établissement public audité).

2^{ème} Thème : Fiscalité et dépenses publiques

rapporteurs Mme PORTEBOIS et M. BILLEAU

Proposition 5 : donner du pouvoir à la Cour des Comptes (2)

Le même constat est fait par ce groupe sur la Cour des comptes, à savoir que le travail de la Cour des comptes est important, bien fait, précis mais il est très regrettable que les dysfonctionnements pointés du doigt ne soient pas suivis d'effets.

Un des participants demande que soit modifié l'adage de la Cour à savoir « La Cour juge des comptes et non un comptable ».

De plus, les participants demandent que la Cour des comptes puisse disposer d'un **pouvoir de sanction ou à défaut de saisine d'un tribunal.**

La **nomination du Président de la Cour** des comptes par le Président de la République pose également question aux participants, surtout que les deux derniers (MM SEGUIN et MIGAUD) sont d'anciens hommes politiques. La **neutralité des nominations** doit être de mise.

Proposition 6 : **transparence des dépenses publiques**

Le groupe souhaite qu'il y ait plus de transparence sur les dépenses publiques. A ce sujet, le second groupe souhaite une réelle **pédagogie** afin que chacun sache « où va l'argent de nos impôts » mais aussi ce que ça nous rapporte (en prestations sociales, services, etc.), savoir aussi que les taxes sur l'alcool, les cigarettes, les radars... abondent tel budget pour telle politique.

Il est proposé que sur les fiches d'imposition de chaque contribuable, une explication soit donnée sur les dépenses de l'État, et **l'affectation de son impôt**. Chaque citoyen, lorsqu'il paye ses impôts, doit être informé de la façon où l'État lui reverse en contrepartie des subsides.

Proposition 7 : **évaluation des services publics**

Un système d'**évaluation** des services publics devrait être mis en place à l'attention des administrés (comme c'est le cas dans certaines communes).

Cela permettrait des **économies** en renforçant la productivité des agents et des services mis à disposition.

Dans la même veine, on estime que le coût de fonctionnement des services publics doit pouvoir être comparé au fonctionnement des entreprises privées afin de se gérer au mieux, de se gérer comme « **une entreprise de services publics** ».

En revanche, le but n'est pas de privatiser à tout rompre comme c'est le cas depuis les années 2000 mais bien de **rationaliser la gestion publique**.

Proposition 8 : **impôt sur le revenu pour tous**

Une fiscalité plus juste et plus efficace ! Par-là, le groupe entend que **chaque citoyen participe à l'impôt sur le revenu en fonction de ses ressources** quelle que soit leur nature : issues du travail ou d'aides sociales.

Le second groupe confirmera cela en ajoutant que l'action peut aussi se faire en participant au bien-être de la vie de la collectivité. Il en est de même pour les personnes bénéficiant des aides publiques.

Proposition 9 : **TVA plus juste**

L'injustice de la TVA est également évoquée très succinctement.

Trop de taux de TVA différents, des reversements de TVA compliqués. En revanche, la fiscalité des entreprises doit être rééquilibrée afin que les plus petites payent moins que les plus grosses et rendre la France plus attractive.

Proposition 10 : réduire le nombre de hauts fonctionnaires, de commissions et d'agences de services publics.

Le nombre de hauts fonctionnaires (l'accent est mis sur l'adjectif « haut ») et le nombre d'agences de l'Etat dont **l'efficacité reste à démontrer**, sont pointés par les participants.

Toutefois, concernant la rémunération des hauts fonctionnaires, l'unanimité n'est plus de mise : certains estiment que s'ils sont compétents c'est normal, d'autres estimant qu'il n'est pas normal que les mieux rémunérés perçoivent plus que le président de la République.

Il est notamment évoqué le nombre important d'agences de services publics, dont les missions et les budgets peuvent poser question, ces structures comptent parmi elles un grand nombre de fonctionnaires.

Proposition 11 : évaluation des gestions des collectivités

Le groupe regrette que, concernant les collectivités, et notamment les mairies, **les meilleurs gestionnaires soient taxés pour financer les moins bons.**

Sans remettre en cause l'équité, les bons gestionnaires devraient être récompensés, favorisés et mis en valeur à l'instar des autres pour les challenger. Le versement d'une prime aux collectivités qui gèrent avec rigueur leur budget de fonctionnement permettrait d'inciter les collectivités à redoubler d'efforts pour percevoir également ces « bonus » en dotation d'État.

Au final il est demandé un choc de simplification pour l'ensemble de la fiscalité

Proposition 12 (Echanges lors de la plénière) : de la gestion des communes...

La gestion d'une Commune étant de **plus en plus complexe**, il est proposé de trouver un système permettant de former les citoyens à la gestion d'une collectivité.

Les candidats qui souhaiteraient prendre des **responsabilités comme élus dans une municipalité méconnaissent** très souvent les lois, les règles, les organisations qui régissent le fonctionnement d'une municipalité.

Cette méconnaissance pourrait présenter, en cas d'élection, un risque de faillite pour une commune.

Rien n'est prévu pour cette préparation.

Pour encourager un esprit civique, et la prise de responsabilité, il pourrait être organisé et proposé au sein de la mairie des formations spécifiques, des 'temps de conduite', comme la présence aux conseils municipaux.

A définir mais **le risque est réel au regard de la complexité du mandat de Maire** et de ses responsabilités.

Toujours concernant la gestion d'une commune, il est regrettable que les entreprises, notamment de BTP, les prennent pour *des vaches à lait*.

Les coûts proposés aux municipalités sont souvent prohibitifs.

Trop peu de communes, comme CLAIROIX, ont mis en place depuis deux ans une **comptabilité analytique** afin de définir les axes d'économies possibles et de rationalisation de sa gestion.

Le dernier intervenant rappelle qu'il est toujours plus facile de dire « non » que « oui », critiquer que proposer ou s'opposer que construire. Il souhaite donc que les citoyens s'engagent plus dans la vie publique, dans les associations, etc.

Conclusion

Compte tenu de l'intérêt des participants pour ce débat, une première dans la commune, il est demandé par un participant si une deuxième rencontre est envisagée pour traiter les deux sujets qui n'ont pu être abordés, à savoir la transition écologique et citoyenneté.

Malheureusement, l'échéance du 15 mars ne nous permet pas de répondre favorablement à cette demande.

Patrick JAROT remercie chacun des participants. Les rapporteurs seront consultés sur le compte rendu qu'il rédigera et qui sera ensuite envoyé à la Mission du Grand débat et mis en ligne sur le site de la Mairie.

Fin de la réunion : 21h10